



## **Pourquoi l'éolienne est un objet à très haute valeur politique ?**

Un peu de parler vrai dans un grand média, même si cela reste partiel et quelque peu obscur.

<https://www.rtl.fr/actu/politique/environnement-pourquoi-l-eolienne-est-un-objet-a-tres-haute-valeur-politique-7900008826>

## **BIENTÔT DES QUOTAS D'ÉOLIENNES À RESPECTER DANS LES PAYSAGES FRANÇAIS ?**

Dans le projet de loi « Climat et résilience » qui vient d'être présenté en conseil des Ministres ce mercredi 10 et sera examiné fin mars :

Titre II : **Produire et Travailler** et au Chapitre IV : **Favoriser les énergies renouvelables pour et par tous**. Article 21 : Déclinaison de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) par des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables.

<http://www.patrimoine-environnement.fr/bientot-des-quotas-deoliennes-a-respecter-dans-les-paysages-francais/>

## **L'avenir d'EDF deux propositions pour une sortie de crise**

Une étude de la LETTRE GÉOPOLITIQUE DE L'ÉLECTRICITÉ qui fait le point et des propositions sur les futurs possibles pour EDF.

<https://www.geopolitique-electricite.fr/newsletters/YTQ3NmQ5ZWVIMjYx/L%27avenir%20d%27EDF%20Deux%20propositions%20de%20sortie%20de%20crise%20final.pdf>

## **Baromètre des énergies renouvelables électriques en France**

Pour la onzième année, Observ'ER réalise son "Baromètre des énergies renouvelables électriques en France". Toutes les filières renouvelables de production électrique sont analysées à travers un ensemble d'informations et d'indicateurs énergétiques, socio-économiques et industriels. Pour chacun des secteurs étudiés, ce baromètre propose une lecture dynamique de son développement récent à la lumière des derniers points d'actualité. L'ensemble de ces éléments constitue un panorama complet de l'état de structuration des secteurs électriques renouvelables en France. Ce baromètre est disponible en format électronique et il est téléchargeable sur les sites d'Observ'ER et de la FNCCR.



[http://www.energies-renouvelables.org/observ-er/html/energie\\_renouvelable\\_france/ObservER-Barometre-EnR-Electrique-France-2020.pdf](http://www.energies-renouvelables.org/observ-er/html/energie_renouvelable_france/ObservER-Barometre-EnR-Electrique-France-2020.pdf)

## **Parc éolien condamné pour destruction d'espèces protégées**

Entre 2006 et 2012, 31 éoliennes ont été installées sur le Causse d'Aumelas dans l'Hérault, au sein d'un site Natura 2000 désigné pour la protection d'espèces d'oiseaux menacées. Ces éoliennes sont exploitées par 7 filiales de la société EDF. Par une décision – sans précédent – du 2 mars 2021, suite à un recours de France Nature Environnement, la cour d'appel de Versailles a déclaré ces 7 sociétés responsables de destruction illégale d'espèce protégée.

<https://infodujour.fr/business/des-entreprises/47184-parc-eolien-condamne-pour-destruction-despeces-protegees>

Dans le même esprit, la Cour de Justice de l'Union Européenne vient de sanctionner un décision allemande et d'affirmer que la protection des espèces protégées concerne chaque individu et non l'espèce en général.

<https://www.cleanenergywire.org/news/eu-courts-bird-protection-ruling-deals-blow-german-wind-power-plans?fbclid=IwAR1wSqfZ35yW6hylPSga3DNvXE-IToaORf6sOE2cTRK95UVApCcJy9H9VfA>

## **Cession du parc éolien de Sainte-Victoire : à qui profite le vent ?**

NTR Fund, fonds d'investissement irlandais basé à Dublin, a annoncé avoir acquis, au début de cette année, pour plus de 90 millions d'euros, le parc éolien d'Artigues et Ollières sur les contreforts de la montagne Sainte-Victoire, précisant que ce « projet, qui comprend 22 turbines Vestas, a récemment commencé ses activités ».

<https://www.sitesetmonuments.org/communique-cession-du-parc-eolien-de-sainte-victoire-a-qui-profite-le-vent>

## **La Cour d'appel de Marseille confirme d'absence d'autorisation environnementale des éoliennes de Sainte-Victoire**

<https://www.sitesetmonuments.org/communique-la-cour-d-appel-de-marseille-confirme-d-absence-d-autorisation-environnementale-des>



## **Parc éolien d'Échauffour : l'État prend une mesure forte**

La préfecture prend les mesures annoncées début février 2021 pour limiter les nuisances sonores du site éolien, une mesure qui devrait inspirer d'autres préfets.

<http://www.orne.gouv.fr/parc-eolien-d-echauffour-a10986.html>

<http://www.orne.gouv.fr/arrete-prefectoral-de-mise-en-demeure-et-arrete-a10974.html>

## **Allemagne, réglementation des distances pour les éoliennes**

De nombreux experts, médecins et environ 800 initiatives citoyennes en Allemagne s'accordent à dire que les éoliennes ont un impact négatif sur la santé des personnes se trouvant à proximité immédiate

Un groupe de travail de l'Institut allemand de normalisation est donc en train d'examiner les normes de mesure du bruit à basse fréquence.

<http://www.ventdecolere.org/actualites/Allemagne-distance-fran%c3%a7ais.pdf>

## **La légende de l'hydrogène vert**

Pourquoi l'hydrogène industriel est-il produit à partir de gaz naturel et non pas par électrolyse de l'eau :

<https://www.europeanscientist.com/fr/opinion/pourquoi-lhydrogene-industriel-est-il-produit-a-partir-de-gaz-naturel-et-non-pas-par-electrolyse-de-leau%e2%80%89/>

Remarque : Le Tableau 1 — Facteur de charges de la production d'électricité correspond semble-t-il à la répartition de la production annuelle entre les différents sites de chaque pays, pas à l'intermittence heure par heure de la production totale du pays qui est beaucoup plus marquée.

## **Entrée du nucléaire dans la taxonomie verte**

### **Lettre géopolitique de l'électricité Taxonomie verte**

Les six objectifs de développement durable pris en compte par le règlement européen sur la finance « durable » (condition dite Do No Significant Harm, DNSH) :

1. Atténuation du changement climatique : l'impact d'une organisation sur l'environnement
2. Adaptation au changement climatique : l'impact de l'environnement sur une organisation



- 3.Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines
- 4.Transition vers une économie circulaire, prévention et recyclage des déchets
- 5.Prévention et réduction de la pollution
- 6.Protection des écosystèmes sains

Et l'éolien ne cause-t-il donc pas de préjudice majeur à ces principes ? Ni au 3 ni au 6 par exemple ?

## **Même en Suisse**

La construction d'un site éolien en Suisse, aussi respectueux de l'environnement qu'en France ... Mais Mme Pompili : « L'éolien se doit d'être exemplaire ... Je tiens à saluer tous les acteurs de cette filière qui peuvent être fiers de leur action ... ».

[Ventdecolere.org/www/Technique/Ecologie%20canton%20de%20Vaud%20CH.pdf](http://Ventdecolere.org/www/Technique/Ecologie%20canton%20de%20Vaud%20CH.pdf)